

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

## 20230622013DE

### ADHESION RESEAU COMPOST CITOYEN

Monsieur le Président expose que le Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes est une association fondée en septembre 2013 dans le but de développer le compostage de proximité : compostage/paillage, compostage partagé (en pied d'immeuble, de quartier, bourg,...), compostage autonome en établissements (cantines scolaires, maisons de retraite, camping, entreprises), lombricompostage individuel et collectif,... à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Adhérer au RCC, c'est :

- Rejoindre une dynamique régionale pour développer le compostage de proximité auprès des collectivités, des particuliers, des entreprises et des associations ;
- Créer des liens entre acteurs de la gestion de proximité des biodéchets dans un esprit de collaboration plutôt que de concurrence ;
- Renforcer la capacité des collectivités à favoriser le changement de comportements autour des pratiques de compostage/paillage et de jardinage au naturel.

Adhérer va permettre à Sumène Artense communauté de :

- Bénéficier du soutien de votre référent départementale sur les deux opérations annuelles organisées par le RCC : "Nous au compost" et "Fête du sol vivant" (ex : cafés compost) ;
- Participer aux Rencontres régionales et au séminaire national ;
- Gagner du temps en utilisant les outils de communication "médiathèque" disponibles sur leur site pour diffuser nos événements, trouver de la ressource dans leur fonds documentaire, suivre l'actualité, etc. ;
- Être automatiquement adhérent au RCC national avec un accès au forum de discussion et d'échanges sur les pratiques, les innovations et les expériences sur le compostage ;
- Mettre nos actions pour la promotion du compostage de proximité des biodéchets sur notre territoire et de participer à une dynamique régionale avec des outils tels que la Lettre d'information trimestrielle du Réseau ;

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'arrêté : 015-2415016-20230622013DE

- Bénéficiaire d'une réduction de 30% pour une première acquisition de l'outil « Logiprox » développé par Les Epigées.
- Contribuer au plan d'action en étant prestataire du RCC AURA (pour les associations et les structures qui répondent aux appels à candidatures).

Cette adhésion va surtout permettre à la Communauté de communes de pouvoir bénéficier d'un accompagnement collectif à la prévention et la gestion des déchets verts. Il sera nécessaire de répondre à l'appel à projet. L'accompagnement s'étalera de juin 2023 à décembre 2024 via l'intervenant FREDON AuRA (prestataire du RCC AuRA). Le coût annuel d'adhésion est de 400 € (collectivité de moins de 50 000 € habitants).

Il est donc proposé au Conseil d'adhérer à ce réseau et de répondre à l'appel à candidature pour bénéficier de l'accompagnement collectif à la Prévention et la Gestion des déchets verts.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR, valide l'adhésion à ce réseau, autorise Monsieur le Président à répondre à l'appel à candidature pour bénéficier de l'accompagnement collectif à la Prévention et la Gestion des déchets verts, et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

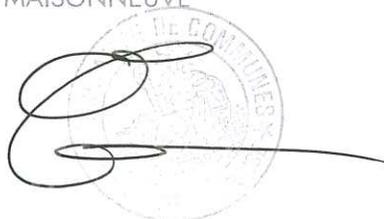
**Le Président**

**Marc MAISONNEUVE**



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le **05 JUL. 2023**  
Affichée ou notifiée le **05 JUL. 2023**  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023  
015-241501055-20230622013DE-DE